



Les Plus de Modula First Transport

Comment fonctionne votre contrat ?

A qui s'adresse Modula First Transport ?

A toute entreprise de la filière Transport et Logistique réalisant un chiffre d'affaires assurable inférieur ou égal à 4M€.

Quels risques sont couverts ?

Modula First Transport couvre les pertes subies du fait de l'insolvabilité présumée et/ou déclarée de vos acheteurs (impayés ou procédures collectives).

Sur quelle clientèle porte la couverture ?

Sur les clients situés en France et à l'Export, que ce soit en France, Europe, dans les pays de l'OCDE ou dans les BRICS*.

A l'exception des administrations, des collectivités et entreprises publiques et des particuliers.

Quelle est la durée maximum de crédit consentie ?

Les délais de paiement couverts sont de 120 jours avec prorogation possible de 60 jours.

A l'issue de la durée de prorogation maximale pouvant être consentie, la couverture est stoppée automatiquement pour toute nouvelle livraison.

Comment fonctionne la couverture ?

Demandes de couverture en ligne via Atradius Atrium.

Pour vos limites de crédit, vous avez 2 possibilités:

- **« Credit check »**, vous obtenez une réponse instantanée à votre demande d'encours pour un montant défini dans votre contrat pouvant aller jusqu'à 8 000€.
- **Clients « dénommés »**, vous nous interrogez sur le niveau d'encours pour lequel vous souhaitez être couvert. Votre client fait l'objet d'une analyse de sa situation individuelle et d'une surveillance permanente par nos spécialistes de votre filière.

Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

Déclaration de sinistre à nous transmettre au plus tard, dans les 30 jours après la fin de la prorogation maximale pouvant être consentie.

Indemnisation 4 mois à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne et après réception du dossier complet.

Délai d'indemnisation plus court en cas d'insolvabilité déclarée dans le mois qui suit la constatation de l'insolvabilité.

Credit Check et Clients dénommés : 95% du montant HT de la créance.

Comment s'effectue le recouvrement ?

Dès transmission de la déclaration de sinistre à Atradius :

- Prise en charge du recouvrement des créances amiable et judiciaire par Atradius Collections incluse dans votre contrat.
- Possibilité de confier le recouvrement des créances non couvertes.
- En cas de récupérations, nous vous en faisons bénéficier immédiatement.

Comment est déterminé le coût de votre contrat ?

Vous choisissez selon vos besoins et votre chiffre d'affaires :

- votre maximum d'indemnité annuel, jusqu'à 200 000€,
- le rythme de paiement de votre prime, annuel, mensuel, trimestriel ou semestriel,
- une zone de couverture France ou France et Export.

Vous savez ce que vous devez payer, dès la signature de votre contrat : la prime annuelle est forfaitaire.

Quelle est la durée de votre contrat?

1, 2 ou 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Résiliation possible à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois.

Comment accéder plus facilement au financement ?

Possibilité de déléguer le bénéfice de votre contrat à un tiers notamment vos banquiers qui peuvent ainsi vous consentir de meilleures conditions d'accès au financement.

En cas d'indemnisation, Atradius verse au tiers le montant de l'indemnité.

Comment puis-je effectuer mes démarches au quotidien ?

Pour toutes vos démarches quotidiennes, vous disposez d'un accès sécurisé à Atradius Atrium, notre service internet de gestion des polices en ligne :

- Demandes de crédit
- Introduction de sinistre
- Consultation des conditions de votre police
- Consultation des dossiers sinistre
- Suivi des actions de recouvrement
- Alertes en cas de modification de couverture...

Un interlocuteur dédié répond également à toutes vos questions en cas de besoin.

Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France - CS50118
92596 Levallois-Perret
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr